

## Projets de développement

# Deux importantes conventions de financement signées

**M**. Sidi Ould Didi, ministre des Affaires Economiques et du Développement et M. Moineville, directeur du département de l'Afrique de l'Ouest à l'Agence Française de Développement (AFD) ont signé lundi deux nouvelles conventions de financements de plus d'un milliard sept cent millions d'ouguiya. La première convention d'un montant de quatre millions quatre cent mille Euros, soit 1 500 000 000 ouguiyas est relative au financement du programme d'actions de développement local et de lutte contre la pauvreté dans les régions de l'Assaba dans le cadre de l'exécution du contrat de Désendettement et de Développement signé le 17 juillet 2003 avec la France. Ce projet qui sera exécuté par le Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPH) donne une large place au renforcement des collectivités

locales dans leurs missions d'équipement en infrastructures, de mise en place de services de base, de promotion du développement local et des activités productrices et de gestion des ressources naturelles, en collaboration avec la société civile. Quant à la deuxième convention, d'un montant de sept cent cinquante mille, soit 255 000 000 ouguiyas, elle est destinée à la mise en place d'un fonds d'études et de préparation des projets et l'instruction de nouveaux projets inscrits dans le programme d'intervention de l'AFD en Mauritanie pour la période de 2005-2007.

En tout cas la réduction de l'extrême pauvreté de moitié d'ici l'an 2015 est l'un des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) que notre pays s'engage à respecter. Espérons que ces conventions de financement aident à atteindre cet objectif.